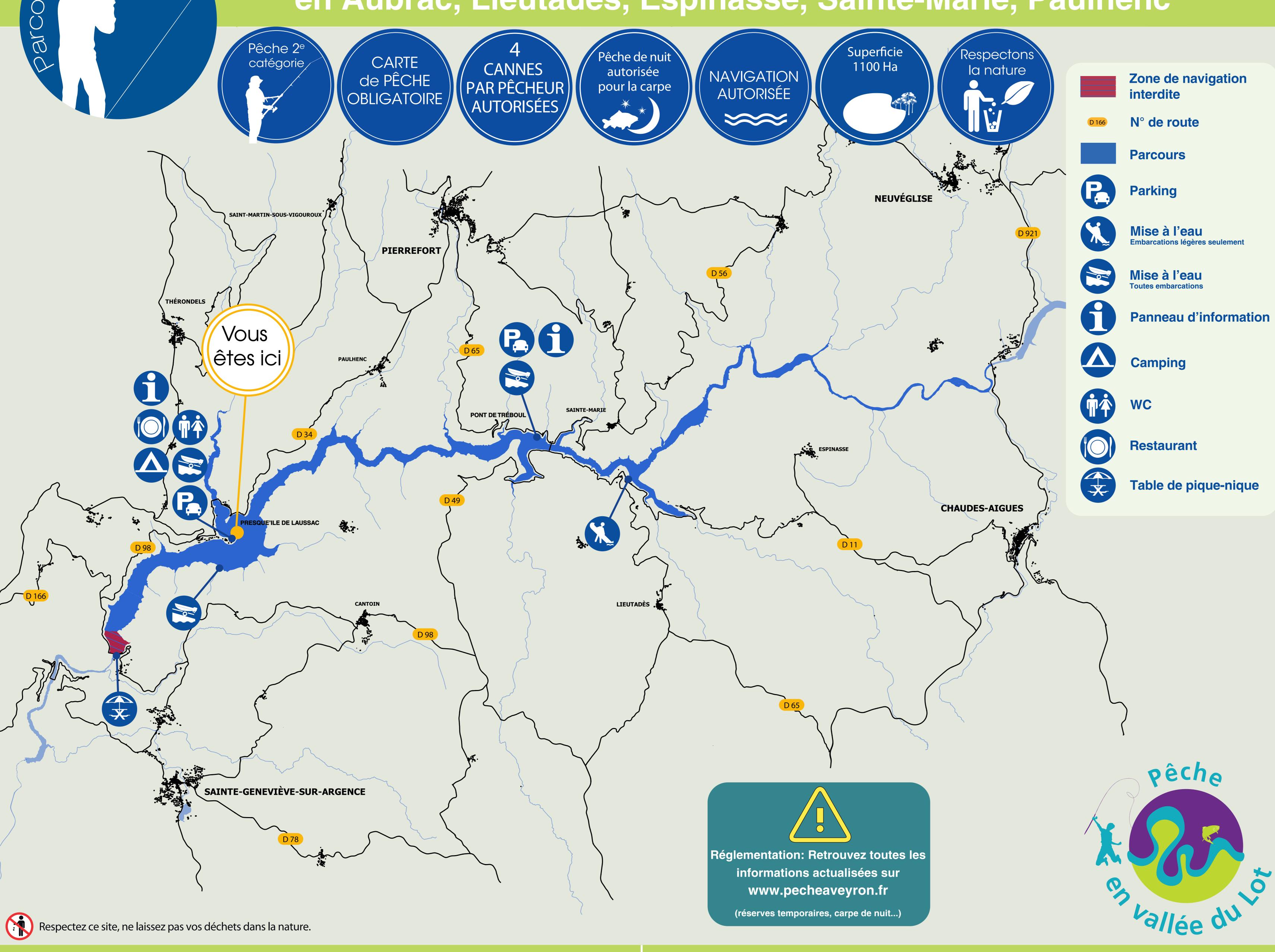
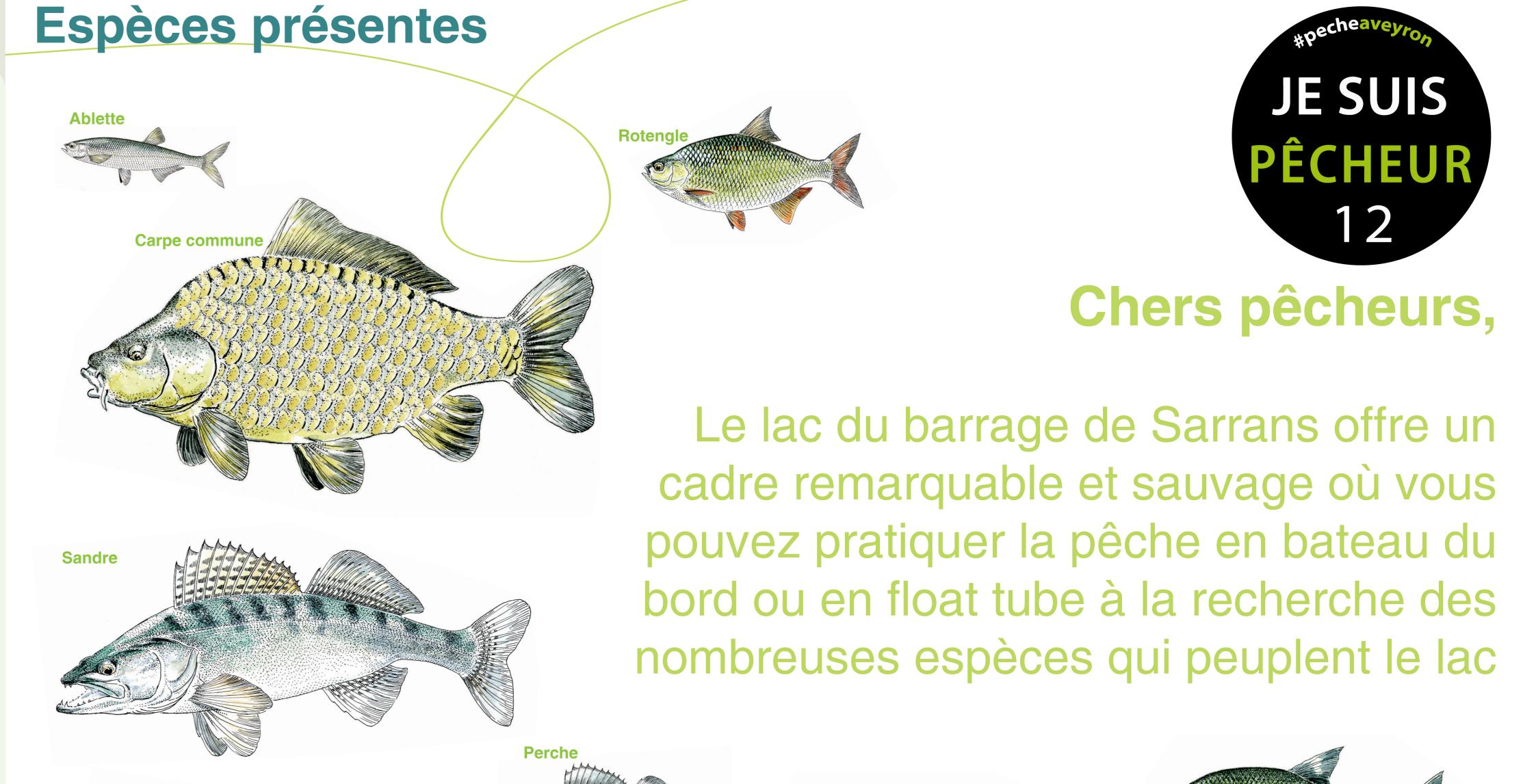
Hen Wenue

Communes de Brommat, Cantoin, Thérondels, Argencesen Aubrac, Lieutadès, Espinasse, Sainte-Marie, Paulhenc

Lac du Barrage de Sarrans







espèces sauvages

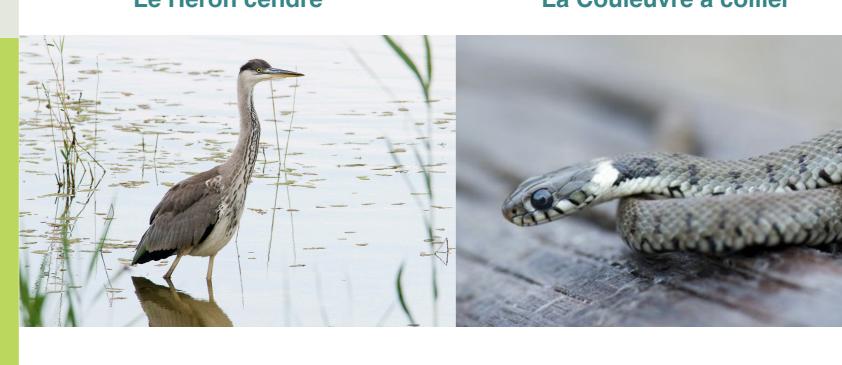
Espèces indésirables : ne pas les remettre à l'eau en cas de capture



Pour toute information pratique sur la pêche dans le département (réglementation, animations, cartes de pêche...):

Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

www.pecheaveyron.fr





FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



pêche pendant votre séjour en Renseignez-vous auprès de la fédération ou sur le site www.pechevalleedulot.com

Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site de l'Agence de Développement Tourisme de l'Aveyron

www.tourisme-aveyron.com

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une AAPPMA* Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office de tourisme ou sur

WWW.cartedepeche.fr

www.cartedepeche.fr

*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Moulin de la Gascarie - 12000 Rodez /05.65.68.41.52